

Chapitre 4 - L'Incarnation, la Passion et la Mort du Fils de Dieu

Q80. Comment Jésus-Christ fut-il reconnu pour Fils de Dieu ?

Jésus-Christ fut reconnu pour Fils de Dieu parce que Dieu le Père le proclama tel au Baptême et à la Transfiguration, en disant : « Celui-ci est mon Fils bien-aimé en qui j'ai mis mes complaisances » et parce que Jésus-Christ lui-même se déclara tel durant sa vie terrestre (Mt. 3, 17 ; Luc 9, 35).

I. *Jésus-Christ fut reconnu pour Fils de Dieu parce que Dieu le Père le proclama tel.*

1. *au Baptême... disant : « Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui je me suis complu. »* — Le Père céleste intervint explicitement à maintes reprises pour témoigner de la Divinité de Jésus-Christ. Tout d'abord au baptême que Jésus reçut des mains de Jean le Baptiste : *« Or Jésus, ayant été baptisé, sortit aussitôt hors de l'eau. Et voici que les cieux lui furent ouverts, et il vit l'Esprit de Dieu qui descendait comme une colombe, et qui vint sur lui. Et voici qu'une voix du Ciel disait : Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui je me suis complu »* (Mt 3, 16-17).

2. *...et à la Transfiguration, en disant : « Celui-ci est mon Fils bien-aimé en qui j'ai mis mes complaisances »* — Comme il parlait encore, voici qu'une nuée lumineuse les couvrit ; et voici qu'une voix sortit de la nuée, disant : *Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis toutes mes complaisances ; écoutez-le* (Mt 17, 5-6).

II. *...et parce que Jésus-Christ lui-même se déclara tel durant sa vie terrestre.*

1. *par ses oeuvres.* — Jésus-Christ fit de telles oeuvres que seul Dieu peut accomplir et qui surpassent absolument toute puissance créée. Qui, sinon Dieu, aurait pu changer l'eau en vin, multiplier cinq pains et deux poissons de façon à nourrir plus de cinq mille personnes, guérir toutes sortes de maladies, ressusciter les morts et ressusciter lui-même ? Les miracles accomplis par Jésus sont la plus haute confirmation de sa Divinité. Afin de démontrer qu'il était vrai Dieu et pouvait donc pardonner les péchés, Jésus guérit délibérément un paralytique (voir Mc 2, 1-13).

2. *par les paroles qu'il a dites :*

(à suivre)

Jours	Fêtes	Offices	
Dimanche 14	Solennité du Sacré-Cœur		
Lundi 15	Férie	07h15 : Messe au prieuré 07h15 : Messe à Goussonville 11h15 : Messe au prieuré	S – St Joseph A – 3 ^{ème} dim. J – 3 ^{ème} dim.
Mardi 16	Férie	07h15 : Messe au prieuré 07h15 : Messe à Goussonville 11h15 : Messe au prieuré	J – Sts Anges S – St Thomas, Ap. A – Sts Anges
Mercredi 17	Saint Grégoire Barbarigo Évêque et confesseur	07h15 : Messe à Goussonville 11h15 : Messe au prieuré	J A
Jeudi 18	Saint Ephrem Diacre, confesseur et docteur	07h15 : Messe à Goussonville 18h30 : Messe au prieuré	A J
suivie du salut du TSS jusqu'à 19h30			
Vendredi 19	Sainte Julienne Falconieri Vierge	07h15 : Messe au prieuré 09h00 : Messe à Goussonville 18h30 : Messe au prieuré	A J S
Samedi 20	de la Sainte Vierge le samedi	07h15 : Messe à Goussonville 10h30 : Confessions au prieuré 11h15 : Messe au prieuré	A J J
Dimanche 21	4^e Dimanche après la Pentecôte	<u>Au prieuré Saint-Jean</u> Confessions : 08h00 Messe basse : 08h30 A	<u>Église de Jouy-Mauv.</u> Confessions : 10h00 Messe chantée : 10h30 J

Annonces complémentaires

- **Fête-Dieu** : un grand merci à toutes les personnes qui ont œuvré à la réussite de notre procession de la Fête-Dieu en l'honneur de Jésus-Eucharistie.
- **Le mois de juin est consacré au Sacré-Cœur de Jésus.** Ainsi ne pas hésiter à rajouter, après votre chapelet quotidien et familiale, les litanies du Sacré-Cœur.
- **La cérémonie des sacres épiscopaux** aura lieu dans un peu plus de trois semaines. Nous vous rappelons que l'accès aux cérémonies des ordinations sacerdotales et des sacres ne pourra pas se faire sans inscription préalable. A cet effet, nous demandons aux personnes ayant l'intention de s'y rendre de s'inscrire dans les plus brefs délais si elles veulent avoir la garantie de pouvoir assister aux cérémonies. Vous trouverez des affiches avec toutes les informations nécessaires à la sortie de la Messe. L'organisation des sacres se tient à votre disposition avec un centre d'aide dédié si vous avez des questions. Nous recommandons l'organisation de ces journées à vos prières. **INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES SUR « ECONE2026.CH »** Pour toutes vos questions : « econe.2026@fsspx »
- **Le bulletin du prieuré** du mois de juin est à votre disposition. Il s'agit d'un nouveau recueil de textes sur les sacres, afin de bien comprendre cet événement majeur pour la vie de l'Église.
- **Les horaires des messes dominicales du 5 juillet au 30 août** : Messe basse au prieuré à 8h30 (pas systématique) – Messe chantée à Jouy-Mauvoisin à 11h00 – Messe chantée à Conflans-Sainte-Honorine à 9h00 - pas de messe (rite romain) à Pontoise sauf le 30 août, messe basse à 8h00 - messe (rite chaldéen) à Pontoise 9h15.

Dates à retenir

- Samedi 20 juin, Messe pour toutes les personnes qui ont prié pour Madame Masselis, pendant sa maladie.
- Mercredi 26 juin, à 18h00, **fête de sortie des classes de l'école Notre-Dame de la Sablonnière.** En raison d'un goûter-dîatoire, merci, à toutes les personnes qui désirent s'y rendre, de contacter Madame Devaux.
- Les 3, 4 et 5 juillet 2026 : **Congrès des Familles** du **Mouvement Catholique des familles** à l'école Saint-Michel à la Martinerie. Thème : Familles missionnaires ! Tracts à la sortie de la chapelle.
- **Camp de cadres** : 18 juillet au 2 août (voir affiche et tracts).
- **UDT** : 13-16 août.